



NOTE DE PRÉSENTATION

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2026



S O M M A I R E

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2026

A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les charges à caractère général
- b) Les charges de personnel
- c) Les autres charges de gestion courante
- d) Les charges financières
- e) Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- b) Les impôts et taxes
- c) Les dotations, subventions et participations
- d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels
- e) Les atténuations de charges

B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

- a) Budget « Funérarium »
- b) Budget « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols » (SCIDS)

D. LES BUDGETS ANNEXES

- a) Budget annexe Zone « Les 100 Journaux »
- b) Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » (ZIIC)

II. ÉTAT DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA CCPD

Les budgets 2026 sont établis selon le référentiel comptable et financier M57, à l'exception du budget « Funérarium » qui relève de l'instruction M4.

Ils sont établis en concordance et dans le respect du **Règlement budgétaire et financier** adopté par le Conseil Communautaire le 26 octobre 2023.

En faisant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous réserve des dérogations précisées par le même article.

Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M.57 applique l'article L.5217-10-4 dudit Code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles :

- La présentation des orientations budgétaires intervient dans un **délaï de dix semaines** précédant l'examen du budget.
- Le projet de budget est préparé et présenté par le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée avec les rapports correspondants **douze jours au moins** avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Les Budgets Primitifs 2026 de notre Communauté de communes ont été construits dans un contexte économique et financier toujours aussi complexe et incertain. Les soubresauts politiques au niveau des instances nationales ont conduit une nouvelle fois à l'absence de vote d'une Loi de Finances avant la fin de l'année.

Néanmoins nous avons tenu compte des derniers éléments connus en ce mois de février.

Ces budgets se veulent être des budgets de « reconduction » en matière de fonctionnement et de « continuité » en matière de projets d'investissement.

Nous conservons le cap que nous nous sommes collectivement fixés dans notre Projet de Territoire, celui de concrétiser nos ambitions d'amélioration du cadre de vie de nos habitants et de développement économique au profit de nos entreprises et donc de l'emploi.

Comme nous l'avons fait tout au long du mandat, tout en conservant la bonne et solide santé financière de notre communauté de communes malgré les efforts qui nous sont imposés afin de contribuer au rétablissement de la santé financière du budget de l'Etat, nous entendons pour 2026 maintenir notre ligne de conduite, celle de ne pas augmenter les impôts.

Les budgets proposés au vote sont la stricte transcription, pour l'essentiel, des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientation Budgétaire en date du 05 février 2026 dernier.

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2026

A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2026 pour notre Communauté de Communes est construit avec pour objectifs :

- De maintenir nos équilibres financiers tout en favorisant le développement de notre offre globale de services,
- D'engager les projets structurants pour le territoire en matière d'équipements.

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 980 800,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 001 261,06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 140 500,00	013 - Atténuations de charges	70 000,00
014 - Atténuations de produits	2 103 650,00	70 - Produits des services, du domaine	2 546 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 379 610,00	73 - Impôts et taxes	3 211 900,00
66 - Charges financières	76 000,00	731 - Fiscalité locale	6 503 700,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00	74 - Dotations, subventions et participations	2 450 450,00
		75 - Autres produits de gestion courante	500,00
		76 - Produits financiers	700,00
		77 - Produits exceptionnels	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 681 060,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	25 784 511,06
023 - Virement à la section d'investissement	2 000 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	874 400,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 874 400,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 600,00
TOTAL DEPENSES	17 555 460,00	TOTAL RECETTES	25 788 111,06

(Comprenant un excédent d'exécution reporté en recettes de 11.001.261,06 €).

Vue synthétique par pôle et par service :

BUDGET PRINCIPAL 2026	FONCT	
	DEP	REC
DIRECTION GENERALE		
SECRETARIAT GENERAL - 020	144 910	
ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	-	-
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 028	51 880	
ORDURES MENAGERES - 7212	1 883 000	1 883 000
POLE RESSOURCES & APPUI A LA MUTUALISATION		
RESSOURCES HUMAINES	7 383 500	348 000
COMMANDE PUBLIQUE	7 600	
AFFAIRES JURIDIQUES	118 000	
SYSTEMES D'INFORMATIONS	290 900	
POLE COHESION SOCIALE		
POLE ENFANCE JEUNESSE - ENFANCE PERI EXTRA 331 332 81	1 215 730	2 634 000
POLE ENFANCE JEUNES - 338	44 490	42 000
GENS DU VOYAGE - 428	32 550	12 000
CENTRE SOCIAL - 4212	88 940	144 800
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - 424	49 820	6 000
CLS - CONTRAT LOCAL SANTÉ - 4238	8 300	
FRANCE SERVICES - 66	1 000	50 000
INSERTION PROFESSIONNELLE - 61	40 850	9 500
RASED - ULIS - ADEFO - 212 213 424	19 900	
PETITE ENFANCE RPE - CRECHE - MULTIACCUEIL - 4221 4222	255 300	208 500
POLE AMENAGEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES		
MAINTENANCE & LOGISTIQUE - VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 845	452 520	
INFRASTRUSTURES	80 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE / DEPLACEMENTS TAD - 70 820	304 420	21 500
POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TOURISME		
INTERVENTIONS ECONOMIQUES - 61	25 300	500
TOURISME - 633	2 500	
SOUS TOTAL / SERVICES	12 501 410,00	5 359 800,00
NA - NON AFFECTE 01	2 179 650,00	20 424 711,06
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre	874 400,00	
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre		3 600,00
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre - virement section F/section I	2 000 000,00	
01 NA - S/Tot	5 054 050,00	20 428 311,06
NA - NON AFFECTE 01 RAR		
TOTAUX	17 555 460,00	25 788 111,06

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

La lettre de cadrage du budget 2026 indiquait que les inscriptions devaient tenir compte des dépenses récurrentes et/ou prévisibles induites par les nouveaux sites et en tenant compte des aléas auxquels notre collectivité devrait faire face, comme ce fut le cas lors des dernières années. Il était précisé que les services devaient optimiser les dépenses par des solutions adaptées et en concentrant les efforts sur la recherche de recettes notamment les aides et subventions pouvant être sollicitées.

Elle soulignait la maîtrise et la vigilance, ainsi que le maintien rigoureux et l'optimisation des dépenses en matière de dépenses de fonctionnement.

Ces inscriptions tiennent compte de plusieurs éléments comme l'augmentation de dépenses incompressibles telles que, les fluides, carburants, entretien des électroménagers, entretien des bâtiments dont certains sont vieillissants, nettoyage des locaux, assurances, charges locatives ainsi que les maintenances nécessaires.

Les grandes lignes de dépenses du chapitre 011 envisagé à 2 980 000 € sont :

- **Article 611 - Contrats de prestations de services pour la somme de 1.247.650 €**
 - Contrat de réservation de berceaux pour la micro-crèche à Aiserey pour 43.500 €,
 - Contrat DSP pour les 2 multi-accueils pour 200.000 €,
 - Marché pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 30.000 €,
 - Contrat pour les prestataires extérieurs pour ateliers d'éveil et soirées RPE 6.500 €,
 - Contrats de prestations de service pour l'Informatique pour 3.900 €,
 - Contrats de déneigement, d'entretien du toit végétalisé à Paul Bert et contrat CY-CLOPE (recyclage des mégots de cigarettes) pour 6.000 €,
 - Marché de prestation de service pour les repas péri et extrascolaires pour 946.750 € (hausse des effectifs + revalorisation contractuelle d'environ 5%),
 - Marché pour la fourniture et l'entretien des tenues des agents du service Enfance-Jeunesse pour 11.000 €.
- **Article 6156 – Maintenance pour la somme de 101.130 €**
 - Inscription de la somme de 55.130 € pour les diverses maintenances informatiques,
 - Inscription de la somme de 46.000 € pour les diverses maintenances des équipements communautaires (véhicules légers et bus, pompes de relevage, défibrillateurs, chauffage, autolaveuses, extincteurs, vérifications gaz et électriques, ascenseurs, portails etc.).
- **Article 617 - Études et recherches pour la somme de 147.000 €**
 - Étude pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de Tart pour 80.000 €,
 - Étude de connaissance sur les remontées de nappes 25 000€,
 - Étude et diagnostics sur la vulnérabilité des bâtiments particuliers 42.000€.
- **Article 6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité pour 248.000 €**
 - Inscription pour le service MOBIPLAINE 184.000 € dont 40 000 € en estimation du « kilomètre supplémentaire »,
 - Inscription d'un montant de 1.000 € pour le cout éventuel du transport en bus pour le séjour seniors,
 - Inscription pour l'ensemble des transports périscolaires 63.870 € qui comprend l'actualisation fixée par le marché de 4.4 %.
- **Article 62875 - Remboursements de frais aux communes membres du GFP pour 105.000 €**
 - Inscription pour le service enfance-jeunesse dans le cadre des remboursements des mises à disposition des bâtiments communaux, estimé à 100.000 €,
 - Inscription dans le cadre des remboursements des frais des mises à disposition des voiries communautaires, estimé à 5.000 €.

À noter également que sur ce chapitre interviennent des crédits à destination du personnel :

- La dotation de **vêtements de travail**, dont vêtements sécurisés, pour les agents des services enfance-jeunesse, logistique et épicerie sociale et solidaire, pour la somme de **6.000 €**.
- Au titre de la **formation à hauteur de 49.000 €** dont environ 20.000 € déjà engagés, sont envisagés principalement pour :
 - Une analyse de la pratique pour le personnel du RPE,
 - Deux formations sur le logiciel « CIRIL » pour le service Ressources Humaines,
 - Une formation pour un conducteur de car + FIMO,
 - Une formation pour les agents au PSC1 (formation pour 120 agents en 2026),
 - 3 BAFA au sein du Pôle Cohésion Sociale,
 - Une formation pour les agents du Pôle Cohésion Sociale durant la journée pédagogique,
 - Une formation « Certibiocide » rendue obligatoire par la législation,
 - Des crédits pour la mobilisation du CPF au titre de l'exercice 2026.

Il est donc envisagé d'inscrire au **chapitre 011**, un montant de **2.980.800 €**, pour un réalisé de 2.299.535,81 € en 2025.

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

Le budget prévisionnel annoncé par le service des Ressources Humaines pour l'année 2026 serait d'un montant de **7.140.500,00 €**.

Il est important d'expliquer les raisons de l'augmentation du niveau des charges de personnel sur 2025 afin de mieux appréhender les besoins sur 2026.

Masse salariale 2025 :

Le chapitre 012 constate un taux de réalisation, pour l'année 2025, de 95,34% représentant 6.501.090,39 € (prévision budgétaire de 6.818.500 €). Pour mémoire, la masse salariale 2024 représentait 6.248.633,21 € soit une augmentation de 252.457,18 € (+4,04%).

Éléments de contexte national :

Chaque année, des dispositifs nationaux s'imposent aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, ci-dessous un récapitulatif des changements majeurs subis au cours de l'exercice 2025.

- Augmentation de la CNRACL : 3 points supplémentaires en 2025
Le coût de l'augmentation du taux CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 représente **54.962,20 €** pour la CCPD.
- Prévoyance : 10 € par adhérent par mois
La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a versé **8.259,49 €** de participation employeur au titre de la prévoyance. À noter que l'accord-cadre concernant la prévoyance a été transposé mais son obligation de mise en œuvre est repoussée au 1^{er} janvier 2029 :
 - Adhésion obligatoire des agents,
 - Participation à 50% de l'employeur.

À titre d'information, pour les 70 agents déjà adhérents, 50% de prise en charge représenterait 1.550 € mensuels soit 18.600 € par an.

- Évolution du taux AT/MP : passage de 0.97% à 1.12% au 01/05/2025
L'application du nouveau taux Accident de Travail / Maladie Professionnelle a entraîné un coût de **2.795,98 €**
- Évolution du taux maladie des agents titulaires : passage de 8.88% à 9.88% au 01/01/2025
Cette évolution du taux de cotisation a entraîné une dépense supplémentaire de **19.306.82 €**
- Besoins RH Plaine-en-fête
Sur la journée du 28 juin 2025, 228 heures générées pour un total chargé d'environ **4.500 €**

Décisions internes :

Nouveaux recrutements au cours de l'année 2025 (décisions budgétaires 2024) : + 67 298 €

- Animateur Contrat Local de Santé
Coût du poste en 2026 : **35.524,44 €**
- Responsable Épicerie Sociale et Solidaire
Coût prévisionnel du poste en 2026 : **31.773,61 €**
- Postes découlant des arbitrages budgétaires 2025 : + 8.901.43 €
 - Un agent polyvalent pour l'Épicerie Sociale et Solidaire recruté le 08 décembre 2025 : 1.654,38 €
 - Un agent chargé du secrétariat RPE à compter du 1^{er} avril 2025 (0,5 ETP) : 15.000 €, recruté en interne le 1^{er} septembre 2025 : 7.247,05 €

Masse salariale 2026 :

Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2026, sont les suivants :

Éléments de contexte national :

- L'avancement d'échelon :
Il s'agit d'un avancement à cadence unique obligatoire : 467 points d'indices : **+ 27.000 €**
- Augmentation de la CNRACL : 3 points supplémentaires en 2026 soit une augmentation de 8.66%
Cette augmentation est estimée à **63.500 €**.

Il en sera de même en 2027 et 2028, soit une hausse de 12 points en 4 ans.

- Augmentation du SMIC horaire : passage de 11,88 € à 12,02 € (+1.18%) au 1^{er} janvier 2026
Le coût de l'augmentation du SMIC est estimé entre **10.000 € et 15.000 €**.

Éléments de contexte local :

- L'augmentation constante du nombre d'enfants accueillis dans les services périscolaires et extrascolaires : + 102 000 €.
- Mise en place de la participation employeur à la mutuelle : + 30.000 €
Si cette obligation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a choisi de mettre en place une participation individuelle de 25 € par mois. L'estimation porte sur une adhésion pour 100 agents, soit une participation employeur de **30.000 €**.
- Les recrutements réalisés en 2025/2024, ayant un impact sur l'année 2026 : + 89.500 €
 - Animateur Contrat Local de Santé (prévu au 01/03/2025, recrutée le 07/04/25) : + 15.000 €
 - Responsable Épicerie Sociale et Solidaire (prévu au 01/03/2025, recruté le 27/03/25) : + 11.000 €
 - Un agent polyvalent pour l'Épicerie Sociale et Solidaire (0,8 ETP prévu à compter du 1^{er} juillet 2025 en contrat aidé, recruté le 08/12/25) : + 24.000 €
 - Un chargé de secrétariat RPE (0,5 ETP) prévu à compter du 01/04/2025, recrutée le 01/09/25 : + 7.500 €

- Coordinateur CLAS (0.7 ETP) : **+ 32.000 €**
- La simulation prévoit également les non-dépenses suivantes : - 20.500 € :
 - Réorganisation du service informatique : **- 16.000 €**,
 - Non reconduction de Plaine en fête en 2026 : **- 4.500 €**.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pour ce **chapitre 65**, l'inscription budgétaire totale proposée, en tenant compte des indemnités des élus, s'élèverait à **2.379.610 €** (contre 2.380.330 € pour 2025).

Concernant les **indemnités à verser aux élus**, il est proposé pour l'année 2026, d'inscrire la somme de **150.000 €** à laquelle s'ajoutent **8.300 €** pour les cotisations afférentes.

Une inscription de **3.500 €** est prévue afin de verser une aide pour 2 agents pour des équipements d'adaptation au travail provenant du FIPHFP. Il est à noter qu'une recette correspondante est inscrite à l'article 747888.

Il est proposé de prévoir à ce chapitre, **pour les admissions en non-valeur et aux créances éteintes 500 €** pour le service Gens du Voyage, **4.000 €** pour le service Enfance-Jeunesse.

Concernant **les participations et subventions**, entre autres aux syndicats, les inscriptions ci-dessous sont proposées, en tenant compte de l'évolution des différentes participations à verser, pour un montant total de **2.033.600 €**, soit :

- 1.875.000 € pour le SMICTOM (montant inchangé),
- 71.800 € aux syndicats de rivières (77.000 € inscription 2025),
- 3.690 € à la Fédération des centres sociaux,
- 10.000 € subvention à la Mission Locale de Dijon (12.500 € en 2025),
- 10.000 € subvention pour l'aide à l'immobilier d'entreprise,
- 500 € subvention SASTI (montant inchangé),
- 10.000 € subvention à l'ADEF0 (pour 2025 sur 2026),
- 2.000 € subventions de fonctionnement aux RASED,
- 4.000 € subventions de fonctionnement aux classes ULIS,
- 5.000 € subvention pour les apprentis d'Auteuil,
- 9.910 € Animation et études PAPI,
- 550 € adhésion à la banque alimentaire et organisme de regroupement régional, pour l'EPSS,
- 28.200 € au SCOT Dijonnais (25.918 € en 2025),
- 50 € adhésion à Côte d'Or Tourisme (montant inchangé),
- 1.000 € pour d'éventuels intérêts moratoires du service Commande Publique,
- 1.910 € pour divers remboursements d'activités des services, (500 € pour le service Enfance-Jeunesse ; 1.000 € pour le Centre Social ; 400 € pour les Gens du Voyage).

À noter que **179.710 €** sont inscrits pour **les hébergements des logiciel métiers, les licences, droits d'accès et anti-virus** (contre 181.420 € en 2025)

d) Les charges financières (chapitre 66)

Il est inscrit la somme de **76.000 €**, au titre des **charges financières** :

- 60.000 € au titre des intérêts des emprunts pour 2026,
- 16.000 € au titre des ICNE pour 2026.

e) Les charges spécifiques (chapitre 67) et les atténuations de produits (chapitre 014)

Il est proposé d'inscrire un montant de **500 €** au **titre des charges spécifiques (article 673)**.

Pour les titres annulés sur exercices antérieurs, la somme de :

- **500 €** pour le service Enfance-Jeunesse.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** pour **2.103.650 €** sont constituées :

- des **attributions de compensation**, inchangées à hauteur de **1.859.100 €**,
- du **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) à hauteur de **182.350 €** inchangé par rapport à 2025,
- de la **Fraction compensatoire** de la **CVAE** et **TFPB**, inchangé, pour la somme de **27.900 €**,
- du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pour une somme de **34.300 €**, en diminution de 1.100 € par rapport à l'exercice précédent (35.400 € de prévu pour 34.321 € de réalisé).

À noter que conformément à une délibération du 21 septembre 2023, devenue pluriannuelle par application du PLF 2024, la Communauté de communes a décidé de continuer à prendre à sa charge une enveloppe complémentaire à hauteur de 20 % sur la part du FPIC des communes.

↳ **Il y a lieu d'ajouter également, les écritures non affectées :**

- Les **opérations d'ordre pour les amortissements** au chapitre 042 (article 6811) pour la somme de **874.400 €**,
- Le **virement à la section d'investissement** à l'article 023 pour la somme de **2.000.000 €**.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il est proposé d'inscrire au **chapitre 70**, la somme de **2.546.000 €** (BP 2025 : 2.375.120 €).

Ce répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance-Jeunesse, inscription de la somme de **2.109.000 €**, (2.011.000 € en 2025),
L'augmentation des effectifs représentant produisant des recettes supplémentaires à hauteur de 98.000 €.
- Pour le service Centre Social du Pôle Cohésion Sociale, inscription de la somme de **33.000 €** (à l'identique de 2025).
- Pour le service Gens du voyage, inscription de la somme de **12.000 €**
Représentant les recettes à percevoir pour les emplacements et les consommations de fluides de l'aire.
- Pour le service Ordures Ménagères, inscription de la somme de **8.000 €**
Représentant la participation aux coûts de la taille de haie pour le marché en lien avec la CCPD.
- Pour le service Petite enfance, inscription de la somme de **119.000 €**
Représentant la recette de la nouvelle Délégation de Service Public liée aux 2 multi accueils.
- Pour le service Ressources Humaines, inscription de la somme de **250.000 €**
Représentant la recette attendue du reversement du budget SCIDS - Service Commun d'Instruction du Droit des Sols et à la participation de la CCNeT à hauteur de 50% pour le financement du service commun d'animation des politiques publiques.
- Pour le service Transition et la Résilience Écologique et Déplacements, inscription de la somme de **9.000 €**
Représentant la recette de la vente de tickets du transport à la demande « Mobiplaine ».
- Pour le service Épicerie Sociale et Solidaire, inscription de la somme de **6.000 €**
Représentant la recette de la vente des produits.

b) Les impôts et taxes

Pour le **chapitre 73 - impôts et taxes**, il est proposé d'inscrire la somme de **3.211.900 €** :

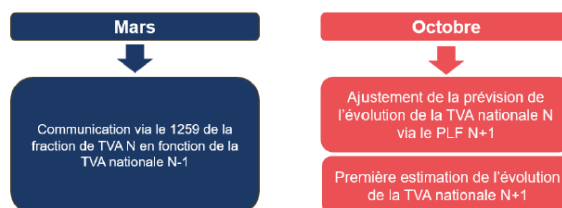
- Fraction de la TVA : **2.404.000 €**
- Fraction compensatoire de la CVAE-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (7352) : **807.900 €**

Fraction de TVA pour les EPCI

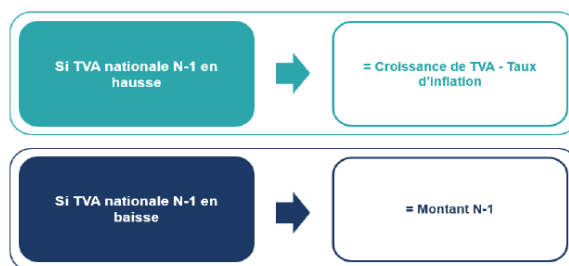
1.24. Révision du mode de calcul

Depuis la Loi de Finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de progression de fraction de TVA.

Rappel du calendrier



Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.



Cette mesure priverait donc les collectivités de dynamique de fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse d'après le PLF (-0,3% par rapport à la TVA 2024).

Le PLF 2026 prévoyait un produit de TVA nationale en baisse, et le Sénat a supprimé le dispositif envisagé de plafonnement de la croissance du produit de TVA revenant aux collectivités territoriales à compter de 2026.

Nous prévoyons donc un montant de fraction de TVA stable sur 2026.

Pour le **chapitre 731 - Fiscalité locale**, il est proposé d'inscrire la somme de **6.503.700 €** :

- Impôts directs locaux* (73111) : **4.403.800 €**
- IFR - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux : **122.500 €**
- TASCOT - Taxe sur les Surfaces Commerciales : **102.400 €**

***Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation**

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Encore de + 1,1% en septembre 2025, l'IPCH a reculé en octobre à +0,8% et s'établit sur le même niveau sur le mois de novembre 2025 à +0,8%.

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases dynamique de +1,7% en 2025, le coefficient qui sera appliqué en 2026 s'élèvera à 1,00786, soit une augmentation des bases de +0,8%.

Il a donc été retenu, en intégrant une dynamique des bases, **une augmentation de 1,00 %** par rapport au réalisé de l'exercice 2025, soit une recette à hauteur de **4.403.800 €**.

Pour notre collectivité, il n'est pas envisagé de hausse de taux des taxes pour l'année 2026.

L'effet de « bases » uniquement produira les recettes supplémentaires.

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taxes	2023	2024	2025	2026
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				THRS	7,35%	7,35%	7,35%	7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	TFB	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	TFNB	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	CFE	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%											
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	TEOM	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

Article 73133 -TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 1.875.000 €

Le taux de la TEOM ne devrait pas évoluer, le montant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est inscrit à l'identique par rapport à l'exercice 2025, soit : **1.875.000 €**.

c) Les dotations, subventions et participations

Pour le **chapitre 74**, il est proposé d'inscrire la somme de **2.450.450 €** (2025 : 1.866.500 €), soit une augmentation de **583.950 €, ce** répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance-Jeunesse et Jeunes, inscription de la somme de 567.000 € (2025 : 634.000 €), afin d'être prudent au regard du soutien de la CAF En effet ce dernier est soit en lien avec la fréquentation du public, soit en lien avec les postes financés. Pour 2026, nous prenons en compte la baisse de fréquentation côté Jeunesse, mais également les mouvements d'équipe.
- Pour le service Centre Social du Pôle Cohésion sociale, inscription de la somme de 111.800 €
Représentant les recettes attendues de la CAF pour l'animation collectif famille, l'animation globale, les dispositif CLAS. (inscription en légère baisse de 200 €)
- Pour le service Petite Enfance, inscription de la somme de 89.500 € (2025 : 72.500 €)
Représentant les recettes attendues de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement et les actions du Relais Petite Enfance.
- Pour la France services, inscription de la somme de 50.000 €
Une augmentation de 5.000 € pour la participation au fonctionnement en 2026.
- Pour le service Insertion Professionnelle, inscription de la somme de 9.500 €
Représentant le solde de la participation au fonctionnement par le Département. Un parcours sur les deux prévus est en cours de financement.
- Pour le service Transition et la Résilience Écologique, inscription de la somme de 12.500 €
Il s'agit d'une participation du Département pour une étude de vulnérabilité PAPI et d'une quote-part de participation de collectivités
- Pour le service Ressources Humaines, inscription de la somme de 28.000 €
Représentant les recettes attendues de l'ADEME pour le projet mobilité simplifié (pour un agent sur une période d'un an). Il est inscrit également la recette provenant du FIPHP pour des équipements d'adaptation au travail.

Point et rappel sur la **CVAE** :

la LDF - Loi De Finances 2023 proposait de procéder à cette suppression en deux fois, soit en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

La LDF 2024 a modifié le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression s'étalerait de 2024 à 2027.

La LDF 2025 a reporté de nouveau la suppression totale de la CVAE pour les entreprises. Initialement prévue pour 2027 elle aura lieu en 2030. Le report s'accompagne d'une évolution progressive des taux d'imposition de la CVAE entre 2025 et 2029.

Le PLF 2026 proposerait d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui serait donc définitivement supprimée en 2028. **Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.**

	2023 - 2027	2028
ENTREPRISES	Baisse progressive de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

source Finance Active

Concernant la **CVAE** (art. 74832), il est proposé l'inscription de la somme qui a été perçue en 2025 (496.188 €), diminuée de l'écrêtement de 25% **soit la somme de 396.000,00 € pour l'année 2026.**

Concernant la **compensation au titre des exonération de TF** (art.74833), il est proposé l'inscription de la somme qui a été perçue en 2025 (307.645 €), diminuée de l'écrêtement de 25% **soit la somme de 237.000,00 € pour l'année 2026.**

La **compensation au titre des locaux industriels** est toujours diminuée pour l'ensemble des collectivités concernées, mais serait d'une ampleur moindre (-19,3 %) que celle prévue dans la version initiale du texte (-25%). **Nous maintenons néanmoins par prudence cette hypothèse pour la CCPD avec une inscription budgétaire de 396.000 €**

Le projet de loi de finances pour 2026 n'apporterait aucune modification au calcul de **la Dotation d'intercommunalité des EPCI.**

Dès lors, pour la DGF (art. 741124 et 741126), part **dotation d'intercommunalité** et part **dotation de compensation**, inscriptions respectivement pour 550.750 € et 398.400 €.

A noter la baisse appliquée de 5% (art. 741126), soit une diminution de 27.600 €, concernant la **dotation de compensation** par suite de l'écrêtement prévisible sur 2026.

d) Les autres produits de gestion courante (75) et produits exceptionnels (76)

Pour le **chapitre 75**, il est proposé d'inscrire la somme de **500 €**

Ce montant correspond à la restitution par la Région relative au droit de reprise pour le FARCT (Fonds d'Avances Remboursables consolidation de la Trésorerie des TPE)

Pour le **chapitre 76**, il est proposé d'inscrire la somme de **700 €**

Ce montant correspond aux intérêts dus par la commune de Brazey-en-Plaine pour le ticket de sortie pour l'exercice 2026.

e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements concernant les arrêts de maladie, inscrits au **chapitre 013** pour la somme prudente de **70.000,00 €.**

B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	992 907,93
020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	733 200,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	52 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	-	13 - Subventions d'investissement	28 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 204 000,00
21 - Immobilisations corporelles	880 160,00	27 - Autres immobilisations financières	7 600,00
23 - Immobilisations en cours	2 254 500,00		
27 - Autres immobilisations financières	611 020,73		
Total des dépenses réelles d'investissement	4 548 880,73	Total des recettes réelles d'investissement	4 285 007,93
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	3 600,00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	874 400,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 600,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	874 400,00
TOTAL DEPENSES	4 552 480,73	TOTAL RECETTES	5 159 407,93

(Hors RAR et comprenant un solde d'exécution reporté en recettes de 992.907,93 €)

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2026 par pôle et par service :

	INVESTISSEMENT
	DEPENSES
SECRETARIAT GENERAL - 020	300
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 028	64 270
COMMANDE PUBLIQUE	35 000
SYSTEMES D'INFORMATIONS	43 340
POLE ENFANCE JEUNESSE - ENFANCE PERI EXTRA 331 332 81	20 000
POLE ENFANCE JEUNES - 338	1 500
CENTRE SOCIAL - 4212	1 550
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - 424	3 400
CLS - CONTRAT LOCAL SANTÉ - 4238	300
PETITE ENFANCE RPE - CRECHE - MULTIACCUEIL - 4221 4222	10 400
MAINTENANCE & LOGISTIQUE - VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 845	62 800
INFRASTRUSCTURES	2 685 200
TRANSITION ECOLOGIQUE / DEPLACEMENTS TAD - 70 820	121 600
TOURISME - 633	85 000
SOUS TOTAUX SERVICES	3 134 660,00
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>	<i>1 414 220,73</i>
<i>reprise SUBVT</i>	<i>3 600,00</i>
RAR	652 564,73
	5 205 045,46

- Service Secrétariat général pour **300 €** :
 - Tableau mural.
- Service Communication pour **64.270 €**
 - Signalétique générale sur les sites et bâtiments de la CCPD (21.000 €),
 - Achat et installation de panneaux aux entrées et sorties des communes sur le territoire (5.000 €),
 - Signalétique pour le projet Vélo route (6 000 €),
 - Création et installation d'une signalétique fixe et directionnelle le long du Canal de Bourgogne (30.000 €),
 - Signalétique mobile pour les actions des services, ainsi que pour les véhicules (2.270 €).
- Service Commande Publique pour **35.000 €**
 - Mobilier pour les différents services : tables, chaises, armoires.
- Service informatique - systèmes d'information pour **43.340 €**
 - **21351 - Agencement de bâtiment (1.300 €)**
 - Enregistreur vidéo numérique siège (remplacement).
- **21838 - Matériel de bureau et matériel informatique (39.440 €)**

- 37 tablettes + protections (11.100 €),
- 3 PC HP portables dont 1 ZBook+ sacoche (3.960 €),
- 2 Pare-Feu (4.980 €),
- 1 borne Wi-Fi (900 €),
- 1 Switch 24 ports (500 €),
- 6 ensembles claviers/Souris (700 €),
- 6 Dock HP USB-C Dock G5 (900 €),
- 3 Disques durs USB externes (750 €),
- 20 Ecrans 22 ou 24 pouces (3.240 €),
- 7 bras et supports de bras double écran (410 €),
- 1 Copieur pour le Siège : un matériel très vétuste, changement si obligation (9.500 €),
- 1 Copieur REX ROTARY C300 (2.500 €).
- **2185 – Matériel de téléphonie (2.600 €)**
 - 2 postes fixes EPSS (560 €),
 - 6 Smartphone (1.200 €),
 - 3 postes fixes (840 €).
- **Service Pôle Enfance-Jeunesse - PERI/EXTRA pour 20.000 € :**
 - Matériels divers pour divers sites,
 - Chariots de transport, matériels de cibleries, malles métalliques (10.000 €),
 - Porte-manteaux, petits meubles (10.000 €).
- **Service Pôle Enfance-Jeunesse - JEUNES pour 1.500 € :**
 - Station d'énergie Ecoflow (station électrique portable, générateur alimenté par batterie qui permet une utilisation itinérante).
- **Service Centre Social du Pôle Cohésion sociale pour 1.550 €**
 - Remplacement du micro-onde cuisine pédagogique (150 €),
 - Souffleur à feuilles (200 €),
 - Récupérateur d'eau pour le jardin des mille feuilles (600 €),
 - Renouvellement du matériel petite enfance : meuble dinette et accessoires (600 €).
- **Service Épicerie Sociale et solidaire pour 3.400 €**
 - Récupérateur d'eau, abri jardin, outils jardin (1.400 €),
 - Table de pique-nique extérieur (2.000 €).
- **Service Contrat Local de Santé pour 300 €**
 - Marchepied avec barre d'appui.
- **Pour le service Petite Enfance, pour 10.400 €**
 - 1 fauteuil accueil RPE (400 €),
 - Aire de jeux à l'antenne RPE et au multi accueil à Thorey-en-Plaine (10.000 €).
Prévu mais non réalisé en 2025
- **Pour le service Maintenance-Logistique, pour 62.800 €**
 - 1 chariot assiettes niveau constant 5.000 €,
 - 1 chariot verre niveau constant 2.800 €,
 - 1 chariot 3 niveaux inox 700 €,
 - 6 chariots de ménage 5.000 €,
 - 3 étuves 10.000 €,
 - 2 aspirateurs 1.300 €,
 - 1 vestiaire pour logistique 400 €,
 - 1 enrouleur arrosage 300 €,
 - 1 équipement de lavage type nettoyeur 800 €,
 - 1 Lave-vaisselle 20.000 € + 1 lave verres 4.000 €,
 - 1 lave-linge et 1 sèche-linge 5.000 €,
 - Chariot pour transport pour mange debout 1 000€,
 - 2 Réhausses d'évier pour service périscolaire 400 €,
 - Petits meubles de rangement 1.000 €,
 - Équipement du nouveau Master avec rangements et caisses 5.100 €.

- Pour le service Infrastructures, un total de **2.685.200 €**, soit :

Travaux et AMO pour la restructuration du Pôle Familial et social au 12 FC pour la somme de **2.254.500 €**.

Il est rappelé qu'une **Autorisation de Programme en crédits de Paiement, d'un montant de 7 905 462,00 € a été** ouverte en mars 2025 pour le projet de « Rénovation et d'extension d'un équipement communautaire » à Genlis, au 12 rue de Franche Comté. Cela permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la CCPD à moyen terme sur ce projet. La signature d'un marché public en conception réalisation signé avec le groupement le 3 septembre 2025, à laquelle s'ajoutent des dépenses inhérentes à des études impliquent de réviser le montant globale de l'Autorisation de programme, des crédits de paiement afférents et d'en ajuster la durée.

Désignation	Rénovation et extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche Comté		
Autorisation de Programme	8 980 000,00	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	400 500,00	144 253,96	-----
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)			2 512 000,00
Crédit de Paiement 2027 (Cp 2027)			6 236 000,00
Crédit de Paiement 2028 (CP 2028)			44 318,00
Crédit de Paiement 2029 (CP 2029)			43 428,04

Il convient de rappeler que des subventions sont, ou ont été sollicitées auprès :

- Des services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Du Département de la Côte-d'Or dans le cadre du plan Marshall,
- De la Région, dans le cadre du contrat de territoire 2022-2028 - Territoires en action (TEA),
- De la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.
- De l'ADEME au titre du Fonds « chaleur »

Il est à noter que la différence entre le montant **inscrit au budget 2026** pour le **service infrastructures** pour un montant de **2.254.500 €** et **le montant inscrit en crédit de paiement** pour l'exercice 2026, soit : **2.512.000 €** correspond au montant des RAR : 257.294,80 € (arrondi pour les CP à 257.500 €).

Épicerie solidaire et sociale pour 10.700 € :

- Aménagements avenants 2.500 €,
- Équipement d'une cuisine pédagogique et animations 7.000 €,
- Récupérateur d'eau 600 €,
- Abri de jardin 600 €.

Études et travaux pour la réalisation d'une ombrière au siège (puissance de l'installation à **99 kWc**) pour **236.100 €** en lien avec le SICECO (envisagés en délégation de maîtrise d'ouvrage), dont un coût de travaux estimé à 221 880,00 € TTC auquel il peut être soustrait une prime à l'investissement de 7 920,00 € **soit un coût estimé à 212 376,00 € TTC**.

À noter que si **des frais d'entretien/maintenance de 3 888,00 € par an** seront à prévoir, le **gain estimé entre « vente et économie » est de l'ordre de 12 000 €**.

Travaux « perméabilité » parking siège en parallèle des ombrières pour **100.000 €**.

Acquisition de matériels défense civile pour 10.000 € :

(Protection des biens CCPD ou intervention vers les communes du territoire. Batardeau gonflable, dispositif anti-inondation, équipements d'adaptation PICS mesure n°8 du PNACC3).

Travaux de rénovation sur plusieurs sites périscolaires, pour 53.500 € :

- Jules Ferry, travaux de chauffage 50.000 €,
- Paul Bert, portillon entre la cantine 1.500 €,
- Paul Bert, travaux de ventilation cuisine 2.000 €.

Travaux et achats divers, pour 20.400 €

- Finalisation de l'installation des bornes tactiles pour le service Tourisme 1.000 €,
- Contrôles techniques GDV 1.500 €,
- Travaux d'étanchéité toit du Siège 5.900 €,
- Remplacement des anciens plafonniers par des LED 1.000 €,
- Travaux sonorisation salle conseil Siège 5.000 €,
- Remplacement climatisation local serveur Siège 2.600 €,
- Déplacement climatisation local fibre Siège 1.900 €,
- Bacs de tri intérieur pour 5 sites périscolaires 1.500 €.
- Pour le service Transition et la Résilience Écologique, pour **121.600 €**
 - Câbles houblonniers de Tart et Cessey-sur-Tille (2.000 €),
 - Mobiliers Houblonnières (1.000 €),
 - Mobiliers et travaux chemin doux 9 600 €,
 - Risque inondation Bassin de la Boulouze (100.000 €),
 - Plants de Houblon complémentaires à Tart et à Cessey-sur-Tille (4.000 €),
 - Continuation du verger à la Boulouze (2.500 €),
 - Plantation d'arbres et haies sur les espaces communautaires disponibles (2.500 €).
- Pour le service Tourisme, pour **85.000 €**
Dans le cadre des actions ciblées au titre de la Charte fluviale :
 - Création et installation d'œuvres artistiques à vocation touristique 73.000 €,
 - Aménagement d'un parcours d'œuvres sur le canal 12.000 €.

Total des inscriptions des services : 3.134.660,00 €

↳ Il y a lieu d'ajouter, à l'ensemble des inscriptions des différents services, les écritures non affectées :

- La somme de **733.200 € en dépense d'investissement**, concernant le **remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2026**
- Le montant de **70.000 €** inchangé afin de répondre aux demandes de **fonds de concours** éventuelles en direction des communes membres
- La somme de **611.020,73 €** à l'article 276351 - immobilisations financières, pour **l'avance d'équilibre au budget annexe ZIIC** - Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales.
- Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2025** à reporter, pour un montant de **652.564,73 €**,
- Les inscriptions d'**opérations d'ordre** pour les reprises de subventions, pour un montant de **3.600,00 €**.

Ce qui porte les inscriptions de dépenses d'investissement globales à **5.205.045,46 €**.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2026 par service et par pole :

	INVESTISSEMENT
	RECETTES
TOURISME - 633	28 000
SOUS TOTAUX SERVICES	28 000
NA - NON AFFECTE 01 (y compris emprunt équilibre)	2 257 007,93
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre (amortissements)	874 400,00
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre (virt section F / section I)	2 000 000,00
01 NA - S/Total	5 131 407,93
NA - NON AFFECTE 01 RAR	45 674,86
TOTAUX	5 205 082,79

Pour le service Tourisme, pour **28.000 €**

- Subventions attendues de VNF pour 28.000 €.



Il y a lieu d'ajouter, aux inscriptions des services, les **écritures non affectées**, soit :

- La somme de **992.907,93 €** représentant l'**excédent reporté de l'exercice 2025**,
- Le montant de **52.500 €** représentant le **montant attendu pour le FCTVA** des mois de novembre et décembre 2025,
- Un emprunt de **1.204.000 €** afin de **permettre l'équilibre** de la section d'investissement,
- Le **virement de la section de fonctionnement** à l'article 021 pour la somme de **2.000.000 €**,
- La somme de **7.600 €** concernant le **remboursement** (part capital) du **ticket de sortie** de la commune de **Brazey-en-Plaine**.

Mais également :

- Les **amortissements** de l'exercice 2026, pour un montant de **874.400,00 €**,
- Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2025**, pour un montant de **45.674,86 €**.

Ce qui porte les inscriptions globales pour les recettes d'investissement à la somme de 5.205.082,79 €.

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

1. BUDGET FUNERARIUM - 2026			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	24 790,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	17 554,34
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
66 - Charges financières	1 500,00	75 - Autres produits de gestion courante	20 830,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 290,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	38 384,34
023 - Virement à la section d'investissement	7 350,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	4 740,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 090,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	38 380,00	TOTAL RECETTES	38 384,34
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	6 664,30	021 - Virement de la section de fonctionnement	7 350,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 090,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 664,30
21 - Immobilisations corporelles	-		
Total des dépenses réelles d'investissement	18 754,30	Total des recettes réelles d'investissement	14 014,30
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 740,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 740,00
TOTAL DEPENSES	18 754,30	TOTAL RECETTES	18 754,30

Il est rappelé que le budget autonome du funérarium est passé en Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2022.

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses suivantes - chapitre 011 :

- Taxes foncières dues par le propriétaire : 1.500 €,
- Les impôts société : 1.600 €,
- Prestations extérieures : 500 €,
- Assurance : 400 €,
- Entretien et réparation de bâtiment : 20.790 €.

Concernant l'entretien du bâtiment, sont prévus les travaux suivants :

- Réfection de la salle de thanatopraxie (revêtement du sol et des murs),
- Renouvellement de dalles de plafond (intérieur, extérieur),
- Nettoyage des façades,
- Entretien de la porte en bois de la salle de cérémonie.

↳ Ainsi que les dépenses règlementaires suivantes :

- Les intérêts de l'emprunt en cours (article 66111) : 1.250 €,
- L'inscription des ICNE (Intérêts Courus Non Echus, article 66112) : 250 €,
- La charge des amortissements à l'article 6811 pour 4.740,00 €,
- Le virement à la section d'investissement à l'article 023 pour 7.350,00 € afin d'assurer l'équilibre réel du budget.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 38.380 €.

LES RECETTES

Au chapitre 75 le produit de la DSP : 20.830 € (montant inchangé)

Auquel s'ajoute le report de l'exercice N-1 d'un montant de 17.554,34 €

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 38.384,34 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Il s'agit du report de l'exercice N-1 d'un montant de 6.664,30 € (article 001) et des dépenses de capital d'emprunt pour 12.090 €.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 18.754,30 €.

LES RECETTES

Il ne s'agit que des recettes réglementaires, soit :

- Virement de la section de fonctionnement à l'article 021 (7.350,00 €),
- Inscription du fond de réserve à l'article 1068 (6.664,30 €),
- Recettes des amortissements (4.740,00 €).

Le montant total des recettes d'investissement est de 18.754,30 €.

2. BUDGET SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - 2026

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
001 - Déficit de fonctionnement reporté	280,65	002 - Excédent de fonctionnement reporté	-
011 - Charges à caractère général	18 760,00	70 - Produits des services, du domaine	266 510,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	228 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	-
65 - Autres charges de gestion courante	17 000,00		-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	264 540,65	Total des recettes réelles de fonctionnement	266 510,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	1 960,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 960,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	266 500,65	TOTAL RECETTES	266 510,00

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
21 - Immobilisations corporelles	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	22 857,29
		13 - Subventions d'investissement	-
Total des dépenses réelles d'investissement	-	Total des recettes réelles d'investissement	22 857,29
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 960,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 960,00
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL RECETTES	24 817,29

FONCTIONNEMENT**LES DÉPENSES**

Chapitre 011, les sommes inscrites correspondent aux dépenses liées au service : téléphone, électricité eau, maintenance des équipements, petites réparations, fournitures de bureau et de vêtements de travail, formations **pour 18.760 €**.

Chapitre 012, la charge de personnel des agents du service, auquel s'ajoute les cotisations d'assurance statutaire, CNAS et supplément familial **pour 228.500 €**.

Chapitre 65, inscription des droits du logiciel spécifique du service, de son hébergement et les antivirus **pour 17.000 €**.

Les opérations d'ordre pour les amortissements en cours **pour 1.960 €**.

Article 002 - le report de l'exercice N-1 pour **280,65 €**

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 266.500,65 €.

LES RECETTES

Chapitre 70, la participation des communes membres pour 266.510 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 266.510 €.

INVESTISSEMENT**LES DÉPENSES**

Il n'y a pas d'inscriptions en dépenses d'investissement.

LES RECETTES

Sont inscrites uniquement les recettes réglementaires :

- Recettes des amortissements en cours pour **1.960 €**,
- Le report N-1 à l'article 001 pour **22.857,29 €**.

Le montant total des recettes d'investissement est de 24.817,29 €.

D. LES BUDGETS ANNEXES

3. BUDGET ZAE DES CENTS JOURNAUX - 2026

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	1 002 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 078,65
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 002 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 078,65
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 685 240,53	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	2 687 240,53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 685 240,53	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 687 240,53
TOTAL DEPENSES	2 687 240,53	TOTAL RECETTES	2 696 319,18

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	1 543 708,90	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 545 708,90
Total des dépenses réelles d'investissement	1 543 708,90	Total des recettes réelles d'investissement	2 545 708,90
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	2 687 240,53	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 685 240,53
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 687 240,53	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 685 240,53
TOTAL DEPENSES	4 230 949,43	TOTAL RECETTES	4 230 949,43

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Le budget proposé au **chapitre 011 est de 1.002.000 €**, soit :

- 150.000 € pour la prise en compte des conclusions du Commissaire du Gouvernement dans le cadre des appels formés (parcelles AL 70, 71, 23, 31 appartenant au GAEC CHARLUT et Consorts TURRI),
- 210.000 € pour l'aménagement des terrains (assistance à maîtrise d'ouvrage, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP),
- 600.000 € pour la création d'un giratoire pour l'accès à la ZAE « Les Cent journaux »,
- 20.000 € pour les frais d'actes d'avocats et condamnation aux dépens,
- 20.000 € pour les frais de division et de bornage,
- 2.000 € pour les frais d'annonces et d'insertion pour le lancement de la procédure de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Il sera proposé une révision de l'Autorisation d'Engagement en ajustant sa durée et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux, telle que ci-dessous :

Désignation	ZAE Les Cent Journaux		
	Autorisation d'Engagement	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	2 100 000	1 270 672,90	-
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	1 100 000	4 744,80	-
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	2 000 000	96 954,00	-
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)			1 002 000,00
Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)			4 325 628.30

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 2.687.240,53 €.

LES RECETTES

À l'article 002, le report de l'exercice N-1.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 2.696.319,18 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

À l'article 001, le report N-1.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 4.230.949,43 €

LES RECETTES

Chapitre 16, l'emprunt d'équilibre.

Chapitre 040, opérations réglementaires de stock.

Le montant total des recettes d'investissement est de 4.230.949,43 €

4. BUDGET ZIIC - ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES - 2026

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	366 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	175 823,22
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	526 170,00
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	366 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	701 993,22
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	717 194,73	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 083 194,73
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	717 194,73	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 083 194,73
TOTAL DEPENSES	1 083 194,73	TOTAL RECETTES	1 785 187,95

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	245 020,73	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	611 020,73
Total des dépenses réelles d'investissement	245 020,73	Total des recettes réelles d'investissement	611 020,73
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 083 194,73	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	717 194,73
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 083 194,73	Total des recettes d'ordre d'investissement	717 194,73
TOTAL DEPENSES	1 328 215,46	TOTAL RECETTES	1 328 215,46

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Le budget global proposé au **chapitre 011** est de **366.000 €**, soit :

- **Pour l'aménagement de l'extension de la ZAE « La Corvée aux moines » à Aiserey. 235.000 €** comprenant :
 - 36.900 € : Missions d'aménagement des terrains : étude, conception, et faisabilité de l'aménagement, assistance à maîtrise d'ouvrage, archéologie préventive, viabilisation, études de sol, voiries, bassin de récupération des EP,
 - 20.000 € : Éclairage public,
 - 115.000 € : Travaux en cours par le groupement NOIROT,
 - 54.200 € : Travaux en cours par le SICECO,
 - 8.900 € : conseil et MO + plans (en cours par le cabinet BAFU).
- **Pour l'aménagement de la ZAE « La Tille » à Genlis. 126.000 €** comprenant :
 - 70.000 € : Aménagement des terrains : trottoirs, voirie, candélabres solaires,
 - 36.000 € : poursuite des travaux de viabilisation : électricité, eau, fibrage...,
 - 6.000 € : plantation de végétaux,
 - 1.000 € : mise en place de blocs bétons,
 - 13.000 € : pose de dalles, tampons et nettoyage regards + remise en état lots B à C regards (en cours).

Auquel il y a lieu d'ajouter à **l'article 62268** - Autres honoraires, conseils, pour les deux ZAE.

- **5.000 €** pour les frais de bornage et de division.
Chapitre 042, opérations réglementaires de stock.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 1.083.194,73 €.

LES RECETTES

Le budget proposé au chapitre 70, produits du service et ventes diverses est d'un montant de 494.500 € :

Ce montant correspond aux ventes de parcelles prévues en 2026 sur les ZAE « La Tille » et « La Corvée aux moines ».

À l'article 002, report N-1.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 1.785.187,95 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

À l'article 001, report N-1.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 1.328.215,46 €

LES RECETTES

Chapitre 16, l'avance d'équilibre du budget principal.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes d'investissement est de 1.328.215,46 €.

II. État DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA CCPD AU 01 01 2026

Synthèse de la dette de la CCPD au 01/01/2026 (source Finance Active)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExExAnnuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 355 468.68 €	0,92 %	14 ans et 3 mois	7 ans et 3 mois	13

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
Banque postale	6 162 000.00 €	96,96 %
Autres prêteurs	193 468.68 €	3,04 %
Ensemble des prêteurs	6 355 468.68 €	100,00 %

<u>Dette par type de risque</u>	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 355 468.68 €	100,00 %	0,92 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	6 355 468.68 €	100,00 %	0,92 %

Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030	2035
Encours moyen	5 960 415 €	5 218 683 €	4 558 538 €	3 915 425 €	3 470 959 €	2 094 733 €
Capital payé sur la période	740 609 €	741 110 €	645 250 €	640 000 €	280 000 €	270 000 €
Intérêts payés sur la période	57 130 €	49 114 €	41 058 €	37 234 €	33 751 €	19 375 €
Taux moyen sur la période	0,89 %	0,86 %	0,88 %	0,93 %	0,96 %	0,90 %